

COMMUNE DE CASSANIOUZE

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 septembre 2020

Nombre de Conseillers
En exercice : 15
De présents : 14
De votants : 15

Date de convocation
09/09/2020

L'an deux mille vingt, le quatorze du mois de septembre à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de CASSANIOUZE s'est réuni à la salle multi-activités.

Etaient présents :

BIOULAC Josiane, BOULANGER Jean-Pierre, CASTANIER Michel, CASTANIER Nadine, COURTOIS Martine, DRACON Baptiste, FONTANEL Didier, KISS Elisabeth, LAVEISSIERE Jérôme, LEYBROS Marie-Jeanne, MAS Maurice, VENZAC Jean Marc.

Absents excusés : Cédric MARCENAC a donné pouvoir à Jean Marc VENZAC

Secrétaire de séance : Yoann PLANTECOSTE

Ordre du Jour :

- 1) *Intervention des élus du grand site de CONQUES.*
- 2) *Compte rendu des travaux : Traverse du bourg et voirie communale*
- 3) *Demande de subvention à l'agence de l'eau Adour Garonne travaux conduite eau RD 601*
- 4) *Désignation des délégués pour la commission communale des impôts directs :*
- 5) *Compte rendu rentrée scolaire*
- 6) *Prime COVID*
- 7) *Questions diverses.*

I/ GRAND SITE FRANCE POUR CONQUES ET COMMUNES VOISINES :

Monsieur le maire ouvre la séance en indiquant que monsieur le maire de Conques en Rouergue ne peut être présent ce soir pour présenter le projet du label du Grand Site de France aux nouveaux élus.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 03 décembre 2018 le conseil municipal a approuvé :

- la création d'un syndicat mixte de préfiguration du projet grand site de France et l'adhésion de la commune au syndicat à compter de sa création, ceci en vue de l'obtention du label grand site de France pour CONQUES et le territoire environnant préalablement défini ;
 - la modification des statuts du syndicat est uniquement une modification formelle afin que soit précisé les compétences aux titres desquelles les communautés de communes et les communes y adhèrent
- Le conseil délibère par 14 voix pour et 1 abstention

II/ COMPTE RENDU DES TRAVAUX

A) Traverse du bourg

Les travaux ne sont pas totalement terminés, il reste à :

- Poser la signalétique des emplacements des parkings et des passages protégés ;
- La pose de trois candélabres ;
- Et d'appliquer un produit colorant nécessaire à la différenciation des places de parking.

Monsieur Boulanger informe le conseil que les deux premières situations de travaux ont été réglées. Le coût total s'élève à 456 000 € dont 68 000 € restent à régler.

B) Les travaux de la RD 601

Le marché public dédié à la route départementale 601 sera redéposé, les entreprises n'ayant pas eu suffisamment de temps pour établir leurs dossiers lors du précédent appel d'offres. La consultation des entreprises est prévue en novembre pour un début de travaux en début mars et une fin de travaux fin avril. Les travaux devraient se terminer en mai par la mise en place de l'enrobé.

Un dossier va être déposé à l'Agence de l'eau. Les canalisations d'eau potable anciennes seront changées. Elles seront subventionnées à hauteur de 50 à 60 % du coût total HT de 133 220 €.

C) Périmètre de protections des puits, des sources et analyse des débits d'eau

Des travaux doivent être engagés en vue de définir les périmètres de protection des puits et des sources ainsi que leurs clôtures. Certains drains sont à refaire. Une subvention peut être envisagée à hauteur de 40 à 55 % du coût global.

Le dossier de demande de subvention sera déposé après mise en œuvre de l'enquête publique (réfèrent : Monsieur Nigaud et Monsieur Magne : Directeur de l'ARS),

L'achat obligatoire des périmètres de protection générera également une dépense communale d'environ 22 000 € correspondant aux indemnités dues aux agriculteurs.

D) Travaux divers à venir

- Pour info le coût d'entretien des routes représente un budget annuel d'environ 85 000€ ;
- Suite aux travaux en cours à la pisciculture des travaux d'entretien devront être envisagés à l'entrée de ce chemin ainsi que sur la voie qui dessert le haut du village de Saint Projet
- Monsieur Boulanger informe le Conseil que sur l'exercice 2021 est à prévoir la réfection de la station d'épuration du bourg. Cette dépense serait subventionnée à hauteur d'environ 70 % du coût global des travaux. Il y a nécessité de prévoir à court terme une augmentation de la taxe d'assainissement sur la commune qui n'est pas adéquate suite aux informations de l'agence de l'eau.

III/ COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Monsieur le Maire informe le conseil que suite au renouvellement des conseils municipaux il y a lieu de proposer aux services fiscaux une liste de 12 titulaires et de 12 suppléants pour constituer la commission communale des impôts directs.

Il propose :

12 titulaires

Frédéric LASSALE
Serge ARNAUD
Vincent LOUBIERE
Christian MISPOULET
Thierry GOUTEL
Robert PLANTECOSTE (Badailhac)
Daniel ROUQUET
Hans KRUYTS
Robert COUDON
Sylvain MALBERT
René MONTSERAT
Jacques BOUQUIER

12 suppléants :

Georges MEALLET
Robert PLANTECOSTE (Servant)
Roger LAVEISSIERE
Didier DELORT
Philippe VENZAC
Michel SOUQUIERE
Didier DUREUIL
Laurent LAFON
Philippe FLEURY
Didier AYMAR
Pierre CASTANIER
Jean Pierre FELGINES

La direction des impôts arrête à partir de cette liste les 6 titulaires et 6 suppléants devant siéger à l'assemblée consultative constituée.

IV/ RENTREE SCOLAIRE

Au jour de la rentrée scolaire 2020/2021, l'école de Cassaniouze compte 23 élèves répartis sur deux classes. Prévision de 24 à 25 élèves en cours d'année.

Mme BIOULAC précise avoir été alertée par le personnel de l'école d'une problématique de modification d'horaires des personnels annexes. M. le Maire informe le conseil que les modifications d'horaires citées ont été actées favorablement et en totale concertation avec toutes les parties concernées lors d'une réunion préliminaire à la rentrée scolaire.

V/ PRIMES COVID

M. le Maire propose le versement d'une prime exceptionnelle aux agents de la commune qui ont été particulièrement mobilisés pour faire face à l'épidémie de covid-19 compte-tenu du surcroît de travail significatif durant cette période, pour un montant global de 1 300 €.

Cette prime est attribuée au personnel suivant les heures effectuées pendant le période du COVID

Cette proposition est acceptée à l'unanimité par le Conseil

VI/ QUESTIONS DIVERSES

A) enquête publique : porcherie de Montourcy

Monsieur le Maire présente au conseil le dossier concernant la demande de Monsieur CAMBON Rémi d'exploiter un élevage porcin soumis à enregistrement à Montourcy commune de Junhac qui a été soumis à enquête publique du 10 août au 7 septembre 2020.

Conformément à l'article 5 de l'arrêté n°2020-907 du Préfet du Cantal le conseil municipal de Cassaniouze doit donner son avis sur ce dossier.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents le conseil décide de ne pas s'opposer à ce projet

B) dossier famille Guibert

Dans le cadre de la procédure de mise en péril imminent des deux immeubles appartenant à la Famille GUIBERT, sis au 8 et 11 place Ste Croix à Cassaniouze, 2 couvreurs ont établis des devis pour la réalisation des travaux de mise en sécurité des toitures des deux bâtiments incombant à la commune :

Entreprise BIOULAC : 18 456,36 € + 4 131,60 € soit un montant total de 22 587.96 €

Entreprise SALLES : 10 746 + 1662 € soit un montant total de 12 408 €

Le devis de l'Entreprise SALLES est retenu à l'unanimité.

Un représentant de l'organisme de l'habitat POLYGONE sollicité en vue d'établir une évaluation sur les possibles réaménagement des deux immeubles relevant des arrêtés de péril imminent a été reçu en mairie en présence de membres de la famille Guibert. POLYGONE indique que les bâtiments sont invendables en l'état, au vu de leur délabrement et qu'une possible solution serait la création d'un commerce ou d'une maison médicale dans la partie rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 11. Ce projet s'il ne pouvait être réalisé par la famille GUIBERT pourrait être porté par la commune moyennant l'achat préalable de l'immeuble au prix d'un montant symbolique ou par bail. Des subventions pourraient être sollicitées. Egalement deux appartements peuvent être réalisés l'un à la famille Guibert et l'autre famille Penou.

D'autres Entreprises sont susceptibles d'être contactées pour l'élaboration de projets similaires :

C) dossier camping

Lors du conseil municipal réuni le 28 juillet 2020, les élus avaient proposé de ramener le prix d'achat du camping au montant proposé initialement par Monsieur Bouquier soit 60 000 € au lieu des 55 000 € proposés par M. Bouquier dans le dossier du projet. M. Bouquier ayant accepté cette demande du Conseil Municipal, le prix définitif de vente du camping est donc fixé à 60 000 € à charge pour M. Bouquier de respecter le cahier des charges.

D) détournement du Célé

M. Yoann Plantecoste indique au Conseil, avoir reçu ainsi que trois autres membres du conseil (M. Jérôme Laveissière, M. Dracon et Mme KISS, un courrier et une clé USB de Monsieur Raymond Felgines portant sur son avis relatif à un éventuel détournement du Célé vers l'Auze.

Monsieur Le Maire précise que ce dossier a d'ores et déjà été soumis à l'office national de l'Eau et des milieux aquatiques (ONEMA) qui est en charge de la mise en œuvre des procédures qui relèvent de la police de l'eau.

Monsieur le maire a demandé auprès des services de la DDT et au syndicat mixte Célé Rance Lot Médián, un intervenant pour expliquer auprès du conseil, les conditions des droits d'eau.

Une réunion sera organisée par l'un de ces services consultés.

E) horloge de l'église

M. Didier Fontanel rappelle la problématique de l'horloge de l'église qui n'indique plus l'heure compte tenu de l'arrêt du mécanisme dû à la détérioration des aiguilles par les pigeons.

M. le Maire précise qu'une nouvelle évaluation des réparations sera faite.

F) fresques de l'église de Saint Projet

M. Didier Fontanel informe avoir été sollicité par Mr Coste Bernard Association du Veinazès pour la réhabilitation et de la valorisation touristique potentielle des fresques murales de la crypte de l'église de Saint-Projet.

G) Contrat groupe d'assurance statutaire 2021/2024

Après délibération le conseil autorise le Maire à souscrire un avenant d'adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire 2021-2024 auprès de l'assureur et courtier COLLECTEAM /YVELIN/EUCARE/ACTE VIE selon les conditions suivantes et à signer tout document se rapportant à ce dossier ;

- Agents CNRACL : Décès - accident de service et maladie imputable au service (y compris le temps partiel thérapeutique) – Incapacité, maladie ordinaire, disponibilité d'office, invalidité temporaire – Maladie de longue durée, longue maladie (y compris temps partiel thérapeutique et disponibilité d'office) – Maternité, adoption, paternité :
 - **Tarification 1 : 5,45 % avec une franchise de 10 jours fermes par arrêt en maladie ordinaire**

- Agents IRCANTEC : Accident du travail et maladie imputable au service - grave maladie - maternité / adoption / paternité - maladie ordinaire :
 - **1,40 % avec une franchise de 10 jours fermes par arrêt en maladie ordinaire**

La durée du contrat sera de 4 ans, à compter du 1^{er} janvier 2021 et jusqu'au 31 décembre 2024. Le contrat groupe est un contrat en capitalisation.

La contribution « assurance statutaire » au Centre de Gestion du Cantal fixée à 0.25 % de la base de cotisation déclarée auprès du prestataire d'assurance permettant le calcul de la prime

H) Augmentation du temps de travail de la secrétaire de mairie

Monsieur le maire propose à l'assemblée d'augmenter le nombre d'heures de la secrétaire de mairie de 28 heures à 35 heures en raison d'une surcharge de travail

Après délibération et à l'unanimité des membres présents le conseil décide la création d'un emploi de Secrétaire de Mairie permanent à temps complet à compter du 1^{er} octobre 2020

I) désignation d'un délégué à l'agence technique départementale – cantal ingénierie et territoires

Après délibération, est désigné en qualité de délégué à l'Agence Technique Départementale – Cantal Ingénierie et Territoires monsieur Castanier Michel

J) décision modificative budget commune

Après délibération le conseil municipal décide de prendre la décision modificative suivante sur le budget de la commune pour mandater une facture du syndicat départemental énergies du cantal.

Section d'Investissement

- + 942.00 € compte 204182
- 942.00 € compte 2315

K) décisions modificatives sur le budget de l'eau

*Après délibération le conseil municipal décide de prendre la décision modificative suivante sur le budget de l'eau pour les reprises de subvention au compte de résultat

Section de Fonctionnement

+ 4 305.00 € compte 777-042
- 4 305.00 € compte 023

Section d'Investissement

+ 4 305,00 € compte 1391-040
- 4 305.00 € compte 021

*Après délibération le conseil municipal décide de prendre la décision modificative suivante sur le budget de l'eau pour le mandatement de la facture d'Actémium concernant la réparation d'un moteur suite à un orage.

Section de Fonctionnement

+ 2 326.00 € compte 61523
+ 2 326.00 € compte 7588

Le Maire,

Les membres

Le Secrétaire